



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Travailleurs sociaux

Question écrite n° 16337

Texte de la question

M Germain Gengenwin attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale sur la stagnation du montant des crédits consacrés par son ministère aux établissements de formation des travailleurs sociaux. Alors que le budget de l'enseignement supérieur progresse à structure constante de 8,4 p 100 par rapport à 1988, les formations supérieures dispensées par les centres de formation des travailleurs sociaux ne bénéficient d'aucun accroissement des dotations qui leur sont consacrées. Il lui demande donc si le ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, qui est chargé de la formation des travailleurs sociaux, entend participer à la priorité accordée par le Gouvernement à l'enseignement.

Texte de la réponse

Reponse. - Le budget de l'Etat a fait l'objet en 1989 d'une régulation budgétaire destinée à garantir la nécessaire maîtrise des dépenses publiques. Le Gouvernement a néanmoins décidé de maintenir au niveau prévu par la loi de finances initiale pour 1989 les crédits inscrits au budget du ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale pour les centres de formation des travailleurs sociaux. Les directions régionales des affaires sanitaires et sociales vont donc disposer de la totalité des enveloppes de crédits initialement prévues pour les centres de formation de leur région. Par ailleurs, une actualisation qui permettra d'assurer le fonctionnement de ces écoles dans des conditions normales sera proposée dans le projet de loi de finances pour 1990.

Données clés

Auteur : [M. Gengenwin Germain](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16337

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 juillet 1989, page 3363